




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18469-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.1316

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES - SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le marché de services d'assurances vient à échéance le 31 décembre 2011. Il convient de le renouveler.

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 05 juillet 2011.

Les prestations feront l'objet d'un marché ordinaire à prix forfaitaires, et réparties en 7 lots :

- Lot 1 : Responsabilité civile générale — 1ère ligne**
- Lot 2 : Responsabilité civile générale — 2ème ligne**
- Lot 3 : Responsabilité des élus et agents**
- Lot 4 : Dommages aux biens — 1ère ligne**
- Lot 5 : Dommages aux biens — 2ème ligne**
- Lot 6 : Tous risques expositions**
- Lot 7 : Risques statutaires**

Le marché est conclu pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2012 à 0 heure, avec possibilité de résiliation annuelle pour chacune des parties en respectant un délai de préavis de 4 mois. Sauf résiliation intervenue d'une manière anticipée, le contrat expirera de plein droit le 31 décembre 2015 à 24 heures.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2011/37CG a été adressé le 05 juillet 2011 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- J.O.U.E..... paru le 25 juillet 2011
- B.O.A.M.P.....paru le 25 juillet 2011
- Le Moniteur.....paru le 15 juillet 2011
- Les Nouvelles Publications..... paru le 08 juillet 2011

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 05 septembre 2011 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 10 plis (dont 5 plis dématérialisés).

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

Critère n°1 : Étendue des garanties proposées pondéré à hauteur de 27%

Critère n°2 : Montant des capitaux couverts pondérés à hauteur de 26%

Critère n°3 : Modalités de gestion du contrat et des sinistres (voir article 9-1 : mémoire technique décrivant les prestations que le candidat se propose d'offrir à la ville) pondéré à hauteur de 24%

Critère n°4 : Prix de l'offre : pondéré à hauteur de 23%

Au cours de la séance du 27 octobre 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- **Pour le Lot n°1 : SAGA – OPTION 2 – FRANCHISE 1 000 €.**
- **Pour le Lot n°3 : SMACL – OFFRE DE BASE.**
- **Pour le Lot n°6 : GRAS SAVOYE – OFFRE DE BASE – SANS FRANCHISE**
- **Pour le Lot n°7 : DEXIA – OFFRE DE BASE**

Au cours de la séance du 24 novembre 2011, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles présentées par :

- **Pour le Lot n°2 : MARSH – OPTION 1 – Montant de la garantie 35 millions d'euros.**
- **Pour le Lot n°5 : MARSH – OPTION 1 – Montant de la garantie 60 millions d'euros.**

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ainsi que tous les documents s'y rapportant relatif au marché de services d'assurances avec les sociétés suivantes :

- **Pour le Lot n°1 : SAGA – OPTION 2 – FRANCHISE 1 000 €.**
- **Pour le Lot n°2 : MARSH – OPTION 1 – Montant de la garantie 35 millions d'euros.**

- Pour le Lot n°3 : **SMACL – OFFRE DE BASE.**
- Pour le Lot n°5 : **MARSH – OPTION 1 – Montant de la garantie 60 millions d’euros.**
- Pour le Lot n°6 : **GRAS SAVOYE – OFFRE DE BASE – SANS FRANCHISE**
- Pour le Lot n°7 : **DEXIA – OFFRE DE BASE**

2011.1316 - MARCHÉ DE SERVICES D'ASSURANCES - SIGNATURE DU MARCHÉ

Présents et représentés	: 51
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**